



# Guide des tout-petits

ÉDITION 2019

**COURDIMANCHE**  
[www.ville-courdimanche.fr](http://www.ville-courdimanche.fr)



Ce guide a été réalisé par la Ville de Courdimanche, avec le soutien de ses partenaires privilégiés dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

**Directrice de la publication** : Elvira Jaouën

**Rédaction** : Florence Dallemagne

**Création graphique** : Adriane Fournier

**Photographies** : Photothèque municipale

**Imprimerie** : Chauveau - Papier recyclé - Couché satin

**Date de parution** : Octobre 2019



# SOMMAIRE

- Avant l'arrivée de l'enfant ..... P.6
- Une nouvelle Maison de la Petite Enfance ..... P.8
- Quel mode de garde pour votre enfant ? ..... P.10
- Un projet innovant : la pédagogie Montessori ..... P.14
- Un espace Quintesens ..... P.16
- Procédure d'inscription ..... P.17
- Adaptation de l'enfant ..... P.18
- L'alimentation ..... P.19
- Des couches bio ..... P.20
- Le règlement des prestations ..... P.21
- Les premiers pas à l'école ..... P.23
- Les activités en famille ..... P.26
- Les autres structures ..... P.28
- Adresses utiles ..... P.30

# ÉDITO.

## **Préparer l'avenir dès la petite enfance,**

Avec l'équipe municipale nous sommes intimement persuadés que cette période de la vie contribue à la construction du citoyen de demain. Depuis 2008 nous avons fait de la petite enfance et de la préparation de l'avenir une priorité municipale.

Cette conviction qui guide notre action s'est traduite dernièrement par l'ouverture de la Maison de la Petite Enfance totalement dédiée aux tout-petits, inaugurée le 17 octobre 2019.

Et pour assurer la cohérence de notre engagement nous avons fait le choix d'intégrer la pédagogie Montessori aux pratiques professionnelles de nos équipes qui interviennent auprès des enfants.

Cette méthode active, basée sur la bienveillance et l'expérimentation est le principe même du fonctionnement de cet équipement.

« Aide moi à faire seul » est la phrase qui illustre le mieux la vision de Maria Montessori.

Le choix des matériaux, le mobilier, les matériel de jeux, de même que les couches bio, ou encore les repas, tout a été pensé pour le bien être, l'éveil et l'épanouissement du jeune enfant.

Nos actions d'informations, de formations, de création de lieux dédiés comme le RAM (relais assistantes maternelles) sont destinées à accompagner à la fois les assistant(e)s maternel(le)s dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer, d'échanger entre professionnels, et les familles dans leur parcours parental.

En parcourant ce guide, vous pourrez découvrir l'ensemble de nos actions pour préparer l'avenir.

Vous pourrez aussi le retrouver en téléchargement sur notre site : [www.ville-courdimanche.fr](http://www.ville-courdimanche.fr)

Nous vous en souhaitons une bonne lecture,

**Elvira Jaouën**

Maire de Courdimanche  
Conseillère régionale d'Île-de-France

**Isabelle Thenon**

Adjointe chargée du lien intergénérationnel  
et de la petite enfance



**100**  
NAISSANCES PAR AN  
EN MOYENNE



**70**  
PLACES



CRÈCHE COLLECTIVE :  
**50 BERCEAUX**



CRÈCHE FAMILIALE :  
**20 BERCEAUX**



**49**  
ASSISTANTES MATERNELLES



L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE  
ENCADRANTE EST  
CONSTITUÉE DE  
**21 AGENTS**



# AVANT L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

## SUIVI MÉDICAL

Durant la maternité, sept examens médicaux obligatoires sont prévus. Le premier rendez-vous a lieu avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois et permet de faire la déclaration de grossesse. Ensuite, un examen est programmé chaque mois, le dernier s'effectuant après la naissance.

1 <sup>er</sup> RDV	2 <sup>ème</sup> RDV	3 <sup>ème</sup> RDV	7 <sup>ème</sup> RDV
4 <sup>ème</sup> RDV	5 <sup>ème</sup> RDV	6 <sup>ème</sup> RDV	



## LA DÉCLARATION DE GROSSESSE

La déclaration de grossesse s'effectue auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de la Caisse d'Allocations Familiales (sur : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)) avant la fin des 14 premières semaines de votre grossesse.



## RECONNAÎTRE SON ENFANT AVANT SA NAISSANCE

### • Parents mariés

Dans le cas de parents mariés, la filiation du père et de la mère à l'égard de l'enfant est établie automatiquement par l'effet de la loi et aucune démarche préalable à la naissance n'est nécessaire.

### • Parents non mariés

Pour permettre l'affiliation et faire valoir ses droits, le père peut établir auprès de n'importe quelle mairie une reconnaissance anticipée (avant la naissance).

La reconnaissance après naissance par son père permet aussi de lui créer des droits, par exemple en cas de changement de nom. Celui-ci peut reconnaître son enfant en se présentant à la mairie : avant la naissance de l'enfant, lors de la déclaration de naissance de l'enfant, après la naissance de son enfant.



## LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

C'est une formalité obligatoire qui doit s'établir auprès de l'état civil de la commune de naissance. A l'hôpital René Dubos de Pontoise, un agent de la mairie se rend dans les chambres pour faciliter les démarches. Le livret de famille et les extraits d'acte de naissance sont à retirer quelques jours plus tard auprès de la mairie de la commune de naissance.

# UNE NOUVELLE MAISON DE LA PETITE ENFANCE



La création de la Maison de la Petite Enfance répond à la volonté de la municipalité d'offrir des accueils adaptés à tous en respectant les projets parentaux. Elle réunit la crèche collective, la crèche familiale, le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) ainsi que le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP). La présence de toutes ces structures dans un même lieu favorise les collaborations entre l'ensemble des professionnels petite enfance du territoire.

Imaginée et pensée pour faciliter le quotidien des familles, elle se compose d'équipements adaptés aux besoins des tout-petits et conformes aux dernières normes environnementales. Les enfants peuvent évoluer dans un cadre de vie lumineux et chaleureux.



## ★ LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE DISPOSE :

- de trois unités de vie pour les enfants accueillis en crèche collective.
- d'une cuisine permettant de préparer les repas des enfants de la crèche collective sur place en respectant la réglementation de la restauration collective
- d'un jardin avec des jeux d'extérieur, d'un préau, d'un sol sensoriel
- d'un mur et d'un toit végétal arrosés grâce aux eaux de pluie du récupérateur d'eau
- de panneaux photovoltaïques
- d'un espace de 60m<sup>2</sup> pour la crèche familiale, le RAM et le LAEP, permettant d'offrir des temps de regroupement collectif
- d'une salle d'éveil inspirée de l'approche Snoezelen



# QUEL MODE DE GARDE POUR VOTRE ENFANT ?

**Vous recherchez un lieu d'accueil pour votre enfant : crèche collective, crèche familiale, assistant(e) maternel(le), découvrez la Maison de la Petite Enfance de Courdimanche**

## CRÈCHE COLLECTIVE



Les enfants de 10 semaines à quatre ans sont accueillis de manière régulière ou occasionnelle au sein de la crèche collective. La structure dispose d'une capacité d'accueil de 50 berceaux répartis en 3 sections. La pédagogie Montessori étant au centre du projet, les bébés de 0 à 15 mois sont accueillis au sein du nido\*, quant aux plus grands, entre 15 mois et 3 ans, ils sont accueillis au sein de deux communautés enfantines.

L'équipe pluridisciplinaire encadrante est constituée de 21 agents, : une directrice, une directrice adjointe, d'auxiliaires de puériculture, d'éducateurs de jeunes enfants et d'accompagnants petite enfance qualifiés, d'un cuisinier et d'une lingère.

\*Nido : premier cycle d'apprentissage de la naissance à 15 mois

**Horaires d'ouverture  
Du lundi au vendredi  
de 7h30 à 18h45**

# CRÈCHE FAMILIALE



Cette structure accueille 20 enfants pour une équipe de six assistantes maternelles détenant l'agrément délivré par le Conseil départemental du Val d'Oise, chacune pouvant recevoir à leur domicile de deux à quatre enfants âgés de dix semaines à quatre ans.

Les assistant(e)s maternel(le)s, employé(e)s par la ville, sont accompagné(e)s au quotidien par la directrice de la structure ; elles bénéficient d'un accueil tout au

long de la semaine au sein de la Maison de la Petite Enfance. Les enfants profitent ainsi d'espaces aménagés spécifiques et de temps de socialisation avec d'autres enfants.

Ces temps de regroupement contribuent également à leur professionnalisation.

**Horaires d'ouverture**  
**Du lundi au vendredi**  
**de 7h à 19h**



# RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ✨ ✨ ✨

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) est un lieu d'information, d'animation, de rencontres, d'échanges et de soutien pour les professionnel(le)s de l'accueil à domicile, pour les parents employeurs et les enfants. Il propose un accompagnement individualisé pour toutes questions relatives aux démarches administratives entre parents et assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s.

Un(e) assistant(e) maternel(le) ne peut exercer qu'après avoir obtenu un agrément délivré par le Conseil départemental du Val d'Oise et après avoir

suivi une formation de 120 heures. C'est également auprès de ce service que s'obtient la liste des 49 assistant(e)s maternel(le)s exerçant sur la Ville.

Des accueils jeux sont proposés trois fois par semaine aux enfants accompagnés de leurs assistant(e)s maternel(le)s.

**Horaires d'ouverture :**  
**Accueil des familles et des assistant(e)s maternel(le)s pour les questions administratives :**  
**le lundi de 14h à 19h et le jeudi de 14h à 18h**



Espace mutualisé pour le RAM, le LAEP et la crèche familiale.

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ✨ ✨ ✨

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) propose des temps d'accueil adaptés aux tout-petits accompagnés de leur(s) parent(s). L'équipe, par son écoute et par l'aménagement d'un espace convivial, propose des découvertes, de la détente, du partage, de la socialisation. Chacun peut y évoquer ses préoccupations, poser des questions et chercher des

réponses, et les enfants peuvent s'ouvrir à d'autres relations et s'affirmer en tant qu'individu.

Les parents et enfants âgés de 0 à 4 ans sont accueillis sans inscription préalable par deux professionnels.

**Horaires d'ouverture**  
**Tous les vendredis de 9h15 à 11h45, hors période de vacances scolaires**




# UN PROJET INNOVANT: LA PÉDAGOGIE MONTESSORI

**La pédagogie Montessori est née des recherches et observations faites par Maria Montessori, première femme médecin italienne.**


Elle crée du matériel pour mettre en œuvre sa pédagogie basée sur les valeurs suivantes :


- une confiance profonde dans l'enfant et un respect sans borne dans ses capacités à se développer par lui-même,
- considérer l'être dans sa globalité,
- développer ses compétences dans le plaisir,
- aider l'enfant à avoir confiance en lui : « aide-moi à faire seul » est la phrase qui illustre le mieux sa vision.



 **L'aménagement** de la Maison de la Petite Enfance a été pensé en respectant les principes énoncés. Par exemple, les lits sont tous au sol, accessibles aux enfants afin qu'ils puissent s'y rendre quand ils en ressentent le besoin et se lever dès leur réveil. Deux tailles de chaises ont été choisies afin de permettre à chaque enfant de s'asseoir en toute autonomie. L'entrée des sanitaires s'effectue par des portes à leur hauteur pour qu'ils y accèdent seuls. De manière générale, l'ensemble du mobilier est conçu pour favoriser l'autonomie de l'enfant et lui permettre d'accéder librement aux jeux et activités mis à sa disposition.

Les enfants bénéficient de matériels spécifiques Montessori comme des cadres de manipulation, des plateaux de transvasement, des boîtes à formes, petits balais, râteaux de jardinage... autant d'outils inspirés de la vie quotidienne. Ils pourront ainsi faire seuls, gagner en autonomie, à leur rythme, sans les pousser ni les freiner, mais en les encourageant toujours avec bienveillance.

 **L'équipe** de la crèche collective est sensibilisée et accompagnée par une éducatrice Montessori tout au long de l'année.

 **Le matériel** spécifique Montessori est également disponible au sein des espaces de la crèche familiale et du RAM offrant la possibilité aux assistant(e)s maternel(le)s de se familiariser progressivement à son utilisation.

# UN ESPACE QUINTESENS




L'espace Quintesens est inspiré de l'approche Snozelen, proposée depuis de nombreuses années dans le cadre du handicap, dans les secteurs gériatologiques et plus récemment dans le secteur de la petite enfance. Aménagé dans une salle dédiée de la Maison de la Petite Enfance, ce cocon sécurisant permet aux enfants d'éveiller l'ensemble de leurs sens.


Une colonne à bulles de près d'un mètre vingt de haut, une cabane avec un rideau de fibres optiques pouvant changer de couleurs, des dalles tactiles lumineuses, des tissus aux textures nombreuses, des galets lumineux, des assises pour s'y nicher comme des hamacs, des fauteuils à bascule... de la musique douce... sont autant d'éléments permettant l'évasion, la détente, la relaxation, la stimulation... Chaque enfant peut s'approprier le matériel et laisser libre cours à son imagination au rythme de ses envies.




# PROCÉDURE D'INSCRIPTION

**Pour mieux appréhender les différents modes de garde publics ou privés du territoire, des Points Conseil Petite Enfance sont proposés un jeudi par mois avec la CAF et/ou la PMI.**

 Lors de ces permanences, seront présentées les structures de la Ville et toutes les informations utiles concernant le jeune enfant (LAEP, la PMI, les animations familles de la MELC, les groupements de commandes, les prestations CAF...).

 À l'issue du rendez-vous, un dossier d'inscription sera remis si une place en crèche est souhaitée. Il devra être complété et retourné à la MELC sous un mois. Le dossier sera étudié lors la commission Petite Enfance qui a lieu une fois par an.

 Une fois le dossier retourné, il est important de confirmer le maintien de la demande par mail tous les 2 mois à l'adresse mail : **[petiteenfance@ville-courdimanche.fr](mailto:petiteenfance@ville-courdimanche.fr)**

**Des rendez-vous individuels avec la coordinatrice petite enfance sont également possibles.**

# ADAPTATION DE L'ENFANT



C'est un moment privilégié pour l'enfant mais également pour les parents, puisque c'est celui de la séparation. Selon les besoins de l'enfant et la disponibilité des parents, cette période s'étale de quelques jours à une ou deux semaine(s). Il va ainsi progressivement se familiariser avec son nouvel environnement et intégrer de nouveaux repères, lieux, bruits, d'autres enfants, un autre rythme de vie.

Jour après jour, les périodes de séparation vont s'accroître. Le ou les parents décident avec l'équipe encadrante du temps de présence et du moment où il(s) se sent(ent) en confiance pour laisser leur enfant.

# L'ALIMENTATION

## DES MENUS BIO ET ÉQUILIBRÉS ✨ ✨ ✨

L'éducation au goût et l'apprentissage de l'équilibre alimentaire sont des préoccupations constantes de la Ville. Au sein de la crèche collective, les repas et les compotes sont préparés chaque jour en interne par un cuisinier avec des aliments d'origine biologique. Chaque menu est élaboré en coordination avec l'infirmière référente santé du service, respectant ainsi la saisonnalité des produits et les recommandations diététiques pour un jeune enfant.

Les assistant(e)s maternel(le)s de la crèche familiale préparent chaque jour les repas des enfants dont elles s'occupent avec au moins un aliment d'origine biologique. Les plats respectent le cours des saisons, notamment pour les fruits et légumes.

Au sein de toutes les structures de la Maison de la Petite Enfance, le lait donné aux jeunes enfants est lui aussi d'origine biologique sauf lorsque l'enfant a un lait spécifique ; dans ce cas-là, c'est aux parents de le fournir.



# DES COUCHES BIO

**La Ville porte une attention particulière à l'environnement et au bien-être des tout-petits.**

C'est pourquoi, depuis 2013, les petits Courdimanchois accueillis en crèche bénéficient de couches biologiques et de produits d'hygiène de haute qualité garantis 100% sans produits nocifs. Les bébés risquent ainsi moins d'allergies, d'irritations et d'érythèmes fessiers tout en bénéficiant de couches très absorbantes.

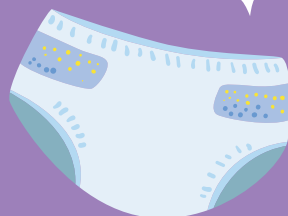
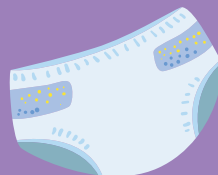
Permettre d'accéder à des produits de qualité en œuvrant pour le pouvoir d'achat des habitants est l'un des engagements pris par la municipalité. C'est pourquoi la Ville propose à tous les jeunes parents de bénéficier de couches écologiques à petit prix via un groupement de commande.

La municipalité a une fois de plus décidé de se mobiliser et a ainsi négocié des tarifs attractifs avec un prestataire local de couches écologiques.

## Comment se procurer les couches écologiques ?

**1-** Les commandes se font uniquement par mail à l'adresse suivante : [t.fournier@taffy-ecologiques.com](mailto:t.fournier@taffy-ecologiques.com).

**2-** Livraison à domicile sur rendez-vous



# LE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS



## **POUR LES CRÈCHES**

Le montant de la participation familiale est calculé selon le nombre d'heures fixés au contrat. La tarification horaire s'appuie sur un taux d'effort défini par la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF) et est basée sur les ressources et la composition familiale. La facturation mensuelle est basée sur les horaires définis sur le contrat au début de l'accueil de l'enfant. Le paiement s'effectue en ligne via le portail Famille ([www.famille.ville-courdimanche.fr](http://www.famille.ville-courdimanche.fr)), par prélèvement automatique ou au service des régies par chèque, espèces ou carte bancaire.

Les couches, les repas et les goûters sont fournis et compris dans le prix.



## **POUR LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S INDÉPENDANTES**

Le montant de la participation familiale est calculé selon le nombre d'heures fixé au contrat. Le taux horaire et les indemnités journalières sont fixés par chaque assistante. Les charges patronales ne sont pas à la charge des familles et une aide financière (le Complément Libre Choix du Mode de Garde – CMG) est versée aux parents. Le montant varie en fonction des ressources familiales.

Les professionnels du secteur Petite Enfance se tiennent à la disposition des familles pour évaluer le coût des différents modes de garde.

**À noter : Les frais de garde des enfants entre 0 et 6 ans sont déductibles des impôts**

# SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES VIA LE PORTAIL FAMILLE

**Afin de simplifier vos démarches, la Ville a mis en place un service sécurisé dédié aux usagers des services municipaux : le Portail famille.**

Pensé pour s'adapter aux différents modes de vie, il permet de suivre la totalité des consommations et du solde de compte, de visualiser le planning de présence des enfants à leur diverses activités et d'avoir une vue d'ensemble du dossier familial avec la possibilité de le modifier.

Il permet de régler à tout moment les factures via le paiement en ligne sécurisé.

[www.famille.ville-courdimanche.fr](http://www.famille.ville-courdimanche.fr)



# LES PREMIERS PAS À L'ÉCOLE

## POUR UNE SCOLARISATION RÉUSSIE

**Le moment de rentrer à l'école est arrivé... Dans ce grand pas en avant vers la socialisation, les parents sont accompagnés par la Ville qui a mis en place divers dispositifs destinés à faciliter cette transition.**

Plus que jamais engagée dans un projet social et éducatif structurant, garant d'une action globale centrée sur le bien-être et le développement de l'enfant, la Ville a travaillé à la mise en place d'actions dites « passerelles » entre les domaines de la Petite Enfance et de l'Enfance. Des rencontres sont organisées pendant les vacances au sein des centres de loisirs permettant aux plus petits de découvrir l'univers scolaire et périscolaire. Les enfants se familiarisent ainsi avec ce que sera leur nouveau rythme à la rentrée scolaire prochaine.

## PRÉPARER L'ENTRÉE À L'ÉCOLE

**Votre enfant a 3 ans (ou les aura d'ici le 31 décembre) : il va donc bientôt quitter son lieu d'accueil pour rentrer à l'école maternelle. Quelles sont les démarches à effectuer ?**

Les inscriptions ont lieu entre mars et avril précédant la rentrée, sur rendez-vous avec le service scolaire en appelant directement le service ou en contactant la MELC (01 30 27 30 90).

À l'issue de ce rendez-vous, le service éducation délivrera un certificat d'inscription indiquant l'école où sera affecté l'enfant.

Il faudra ensuite prendre rendez-vous auprès de l'école avec ce document pour confirmer l'inscription.

La répartition des enfants se fait par secteur géographique défini par arrêté municipal.

## ★ PIÈCES ADMINISTRATIVES À FOURNIR :

- Livret de famille – parents et enfant(s)
- Vaccinations de l'enfant
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- Et pour les enfants venant d'une autre école : le certificat de radiation (il est fourni par le directeur de l'école quittée)

## ★ HORAIRE D'OUVERTURE

Les établissements scolaires du premier degré (écoles maternelles et élémentaires) sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h20 à 12h et de 14h05 à 16h et les mercredis de 8h20 à 11h30





# LES CENTRES DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (CLAE)



**À Courdimanche trois CLAE accueillent les enfants :  
les Croizettes, la Louvière et André Parrain.**

Lieux de socialisation encadrés par des animateurs diplômés, les CLAE donnent aux enfants de trois à douze ans qui les fréquentent l'occasion de se retrouver autour d'activités ludiques et éducatives, favorisant l'expérimentation et la créativité. Les ateliers proposés et l'organisation de la vie quotidienne sont pensés pour contribuer à l'éveil culturel et sportif ainsi qu'à l'apprentissage de la vie en collectivité.

En plus des nombreuses activités et des sorties adaptées à leur tranche d'âge, des manifestations sont mises en place tout au long de l'année auxquelles les familles sont conviées. Le projet pédagogique de chaque structure s'inscrit ainsi dans la cohérence du projet éducatif de la Ville.

## INFOS+

**Le mercredi après-midi les enfants de l'école André Parrain sont accueillis au CLAE des Croizettes. Pendant les vacances scolaires, tous les écoliers Courdimanchois se retrouvent aux CLAE des Croizettes ou de la Louvière.**



## HORAIRE D'OUVERTURE

Accueil tous les mercredis de 11h30 à 19h et pendant les vacances scolaires, en journée de 7h à 19h ou en demi-journée.

Dans le cadre des accueils périscolaires, les enfants sont accueillis dans chaque groupe scolaire le matin de 7h à 8h20 et le soir de 16h à 19h

# LES ACTIVITÉS EN FAMILLE

**Sorties, activités ludiques et sportives sont essentielles pour votre enfant, c'est pourquoi Courdimanche offre divers lieux d'activités : MELC, aires de jeux, projet d'animation de la vie sociale... Répartis à travers la Ville, les enfants trouveront leur bonheur parmi un large choix accessible à tous.**

## LA MAISON DE L'ÉDUCATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE (MELC)



La MELC réunit tous les services à la population en un seul et même lieu, tels que le service des Régies, le service scolaire et vie associative, le PCPE et le Centre communal d'action sociale (CCAS).

À cela s'ajoute un pôle associatif et un pôle Arts et Musiques.

Une offre d'activités variées autour de la parentalité est proposée par la municipalité

se déclinant autour de trois axes : la parentalité, la famille, la citoyenneté. Ces actions sont pilotées par la direction des solidarités et de la vie citoyenne. Elles sont, elles aussi, pour partie financées par la CAF et son réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

### **Permanences psychologiques :**

Une psychologue tient une permanence ouverte à toutes les familles Courdimanchoises, à la MELC, deux fois par mois le vendredi après-midi, sur rendez-vous.

# LES AIRES DE JEUX DE LA VILLE ✨ ✨ ✨



On en retrouve trois à Courdimanche : l'aire de jeux du village, l'aire de jeux du champ Arthur et l'aire de jeux à proximité de l'école Saint-Louis. Ces aires de jeux offrent aux enfants des lieux de jeux sécurisés où ils pourront se dépenser et s'amuser librement. D'autres espaces, adaptés à la pratique sportive ont été mis en place tels que des terrains de street workout, situés près du gymnase Sainte-Apolline et de l'école André Parrain, ainsi qu'un parcours santé situé près du château d'eau.



# LES AUTRES STRUCTURES

## LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF)

**La CAF du Val d'Oise est l'un des partenaires majeurs de la Ville de Courdimanche en matière de financement, d'appui et de soutien technique de la politique enfance et famille.**

Le portail « monenfant.fr », conçu par la CNAF, propose un accompagnement de qualité via un accès gratuit. Dans ce portail national sont référencés la quasi-totalité

des structures d'accueil destinées aux jeunes enfants (crèche, accueil de loisir, etc.), des services pour informer et accompagner les parents de jeunes enfants (lieu d'accueil parents-enfants, relais d'assistants maternels, service de médiation familiale...) et également près des 75% des assistant(e)s maternel(le)s actuellement en activité.

**[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)**

**mon-enfant.fr**

et faire garder mon enfant  
devient plus simple !



# LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)



## LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

**De la consultation des futures mamans au choix d'une assistante maternelle agréée, une équipe pluridisciplinaire accompagne les familles pour tout ce qui touche à la santé de l'enfant.**

Des équipes de professionnels pluridisciplinaires (médecin, puéricultrice, sage-femme, infirmière, psychologue, conseillère conjugale, auxiliaire de puériculture, conseillère en lactation) sont présents pour :

- informer, conseiller dans les domaines de la planification des naissances, de la maternité, de l'enfance,
- préparer et aider à la naissance dans les conditions les plus favorables à la santé de la mère et de l'enfant,
- promouvoir le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans,
- s'assurer des conditions d'accueil des jeunes enfants dans les établissements ou d'un service d'accueil des enfants de moins de 6 ans ou trouver des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.

# ADRESSES UTILES



## **Protection Maternelle et Infantile les plus proches**

7, rue Georges-Brassens

95180 Menucourt

T. : 01 34 42 00 60

ou

40 avenue Gavroche

95490 Vauréal

T. : 01 34 33.50.03



## **Point Conseil Petite Enfance**

### **Maison de la Petite Enfance**

22, Chemin des cygnes

T. 01 34 41 93 98



## **Crèche collective**

### **Maison de la Petite Enfance**

22, Chemin des cygnes

T. 01 34 41 93 98



## **Crèche familiale**

### **Maison de la Petite Enfance**

22, Chemin des cygnes

T. 01 34 41 93 98



## **RAM**

### **Maison de la Petite Enfance**

22, Chemin des cygnes

T. 01 34 41 93 98



### **LAEP**

#### **Maison de la Petite Enfance**

22, Chemin des cygnes

T. 01 34 41 93 98



### **Direction des solidarités et de la vie citoyenne**

#### **Direction de l'éducation**

#### **MELC**

64 boulevard des chasseurs

01 30 27 30 90



### **Hôpital René Dubos**

6 avenue de l'Île-de-France

CS 90 079 Pontoise

95 303 Cergy-Pontoise

01 30 75 40 40



### **Conseil départemental du Val d'Oise**

2 avenue du Parc

CS 20201 Cergy

95 032 Cergy Pontoise Cedex



### **CAF**

2 Place de la Pergola

95000 Cergy



### **N° utiles**

• **Enfance maltraitée : 119**

• **SOS médecins 95 : 01 30 40 12 12**

• **Allô Allaitement Val-d'Oise : 0 800 800 315**

## NOUS JOINDRE

Hôtel de Ville  
Rue Vieille-Saint-Martin  
95800 COURDIMANCHE  
Tél. 01 34 46 72 00  
Fax. 01 34 46 72 07  
[www.ville-courdimanche.fr](http://www.ville-courdimanche.fr)

## AVEC LE SOUTIEN DE

